

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1260

10 juin 2011

SOMMAIRE

Abervale MP S.A.	60480	PAI partners S.à r.l.	60455
BCSP V CE Lux III S. à r.l.	60464	Pallhuber Holding S.à r.l.	60455
Cadum International S.A.	60470	Patri	60456
C.C.R. Investment S.C.S.	60436	Patrinvest	60456
Europa Carbon S.à r.l.	60480	Pergam International S.A.	60456
Four and Partners S.A.	60448	Petro-Center S.A.	60463
Foyer International S.A.	60472	Pipe Luxembourg S.à r.l.	60449
Fregimmo S.A.	60480	Plau International S.A.	60460
Frere Groupe S.A.	60455	Plau International S.A.	60470
Gawalux Development	60457	PLD Germany VIII S.à r.l.	60463
Hotelturist Investment S.A.	60472	QGX Coal S.à r.l.	60471
IDI Emerging Markets SA	60474	RE Car Parts S.à r.l.	60471
Inversiones en Energia Latino America S.à r.l.	60460	RE Educations S.à r.l.	60471
LeverageSource Holdings Series III (Lux) S.à r.l.	60456	Resolution Luxembourg GP S.A.	60444
Lloyds TSB International Portfolio	60435	Resolution (Luxembourg) S.C.A., SICAR	60471
Marpelin S.A.	60434	Run-Off Holdings Sàrl	60479
Marthilor S.à r.l.	60445	Samba Luxco S.à r.l.	60479
MBC Group LTD, Luxembourg Branch ..	60434	Samba Luxco S.à r.l.	60479
Medi-Prospect Luxembourg S.à r.l.	60434	Taiko S.A.	60449
Natur System S.A.	60435	Telecom Italia Capital	60444
Nautilus Investments S.à r.l.	60435	The Frere Groupe S.A.	60455
New Seamanship S.A.	60435	Tricar S.à r.l.	60480
NFO Holding (Luxembourg) S.à r.l.	60443	UBS Luxembourg Sicav	60444
NFO (Luxembourg) S.à r.l.	60443	Ulysses Luxembourg S.à r.l.	60449
Noktop S.A.	60444	Wilmington Trust SP Services (Luxem- bourg) S.A.	60464
OCTA	60448	WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l. ...	60434
Organdi Immobilière S.A.	60448		

Marpelin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 114.875.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARPELIN S.A.
Société Anonyme
Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING
Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2011053119/13.

(110059629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

MBC Group LTD, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 142.799.

Extrait des résolutions écrites en date du 25 novembre 2008

Les actionnaires ont décidé

- D'accepter la démission de Mme. Caroline Schuermans a la fonction de gérant avec effet au 1^{er} janvier 2011
- Et de nommer Joanna Krotofil né le 13 aout 1982 à Poznan, Pologne ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg à la fonction de gérante pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} janvier 2011
Luxembourg, le 15.04.2011.

Référence de publication: 2011053122/13.

(110059926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Medi-Prospect Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5832 Fentange, 55, Op der Hobusch.
R.C.S. Luxembourg B 145.997.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-5832 Fentange, le 14 avril 2011.
Monsieur PAUL Jean-Philippe
Gérant

Référence de publication: 2011053123/12.

(110059344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.214.575.100,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 106.207.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 2 mars 2011

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 2 mars 2011 que le siège social de la Société sera transféré de son adresse actuelle au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, avec effet au 15 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l.
Anne Ehrismann
Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011053243/16.

(110059299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Nautilus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 111.505.

Par la présente, Alter Domus, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en sa qualité de domiciliataire, dénonce, avec effet au 28 mars 2011, le siège social de la société Nautilus Investments S.à r.l. immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111 505.

Luxembourg, le 11 avril 2011.

Alter Domus

Représentée par Gérard Becquer

Référence de publication: 2011053129/12.

(110059837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Natur System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 74.215.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011053131/9.

(110059582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

New Seamanship S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 85.114.

Par la présente, nous remettons avec effet immédiat notre démission en tant que Commissaire aux Comptes de votre estimée société.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

TRIPLE A CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2011053132/12.

(110059301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Lloyds TSB International Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 7.635.

Faisant suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2011, sont renommés administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2012:

- Mr. David Thomas,
- Mr. Guy Healey,
- Mr. Peter Duynslaeger,
- Mr. David Copperwaite,
- Mr. Jacques Elvinger,
- Mr. Clifford Marr.

Est renommé réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2012:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011056505/21.

(110062414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

C.C.R. Investment S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 159.895.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-second day of December.

Before us Maître Gerard LECUIT, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) C.C.R. INVESTMENT S.à r.l., a limited liability company with registered office at 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, in process to be registered in the Commercial Register of Luxembourg,

2) DEVEREL DEVELOPMENT S.A. a company with registered office at 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 132.610,

3) Mr Carlo Filippo MASSIMILIANO LOVATELLI, company director, born in Sao Paulo (Brazil) on 7 May 1945, residing at Rua Guarará, 442 -16 ° - J. Paulista - Zip Code 01425 -000, São Paulo, State of São Paulo, Brazil,

all here represented by Mr Karl GUENARD, Chartered Accountant, residing professionally in Luxembourg, by virtue of three proxies given on 22 December 2010.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present Agreement to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the agreement governing a Luxembourg limited partnership (société en commandite simple) which is hereby created.

I. Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name. There exists among "C.C.R. INVESTMENT S.à r.l." being the unlimited partner (associé commandité) (the General Partner) and DEVEREL DEVELOPMENT S.A. and Mr Carlo Filippo MASSIMILIANO LOVATELLI, being the limited partners (associés commanditaires) (the Limited Partners) and all those persons or entities who may become partners of the Partnership in the future, a limited partnership (société en commandite simple) under the name "C.C.R. INVESTMENT S.C.S." (the Partnership), governed by the present agreement (the Agreement) and the laws of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915, as amended (the Law).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office is established in the city of Luxembourg.

2.2. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the General Partner(s).

2.3. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the General Partner(s).

2.4. In the event that the General Partner(s) determine(s) that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that interfere or are likely to interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Partnership which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership.

Art. 3. Duration.

3.1. The Partnership is established for an unlimited duration.

3.2. The life of the Partnership does not come to an end by the resignation, dissolution or bankruptcy or insolvency of the General Partner or, in case of a several General Partners, any of the General Partners.

Art. 4. Object.

4.1. The object of the Partnership is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Partnership may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

4.2. The Partnership may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.3. The Partnership may borrow in any form except by way of public offer. The Partnership may lend funds to its affiliated entities. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the

obligations of its affiliated entities. The Partnership may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

4.4. The Partnership may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Partnership against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5. The Partnership may acquire, transfer and manage real estate of whatever kind in whatever country or location.

4.6. The Partnership may carry out any commercial or financial transactions with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with the Partnership's object.

4.7. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

II. Capital - Units

Art. 5. Capital.

5.1. The subscribed capital of the Partnership is set at at ten thousand Brazilian Real (Brazilian Real 10,000.-) represented by one thousand (1,000) units with a nominal value of ten Brazilian Real (Brazilian Real 10.-) each, each held as follows:

1.- (one) unit by "C.C.R. INVESTMENT S.à r.l." the General Partner (the Units of the General Partner), and

999 (nine hundred ninety-nine) units by the Limited Partners as follows:

- 865,- (eight hundred sixty-five) Units by DEVEREL DEVELOPMENT S.A.,

- 134,- (one hundred thirty-four) Units by Mr Carlo Filippo MASSIMILIANO LOVATELLI

(the Unit of the Limited Partner, and together with the Units of the General Partner referred to as the Units.).

5.2. All the Units are fully paid up.

Art. 6. Transfer of Units.

6.1. The Units are freely transferable among the partners.

6.2. The Units are transferable to non-partners provided such transfer has been authorized by all the non-selling partner (s).

6.3. The transfer of Units will only be binding upon the Partnership following a notification to or acceptance by the Partnership of the transfer as provided for in article 1690 of the civil code.

Art. 7. Form of Units - Partners' register.

7.1. Units are and will remain in registered form.

7.2. A partners' register will be kept at the registered office of the Partnership and may be examined by each partner who so requires.

III. Management - Representation

Art. 8. Management.

8.1. The Partnership shall be managed by one or several General Partner(s) who shall be personally jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities which cannot be covered by the assets of the Partnership.

8.2. The General Partner(s) are vested with the power to carry out and approve for the Partnership all acts and operations consistent with the Partnership's objects.

8.3. In case of several General Partners, decisions of the General Partners shall be validly taken if adopted by a majority of the General Partners.

Art. 9. Delegation of powers.

9.1. Subject to article 9.3. below, the General Partner(s) may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks. The General Partner(s) shall determine the powers and remuneration (if any) of such agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant condition of the agency. The agent(s) so appointed are in any case revocable ad nutum by decision of the General Partner(s).

9.2. The appointment of agent(s) pursuant to article 9.1. above shall have no effect on the unlimited liability of the General Partner(s).

9.3. The Limited Partner shall have no authority or power to act as agent in the name and on behalf of the Partnership or any General Partner of the Partnership.

Art. 10. Auditor. The Partnership may appoint and shall do so in the cases provided by the Law one statutory auditor. The statutory auditor shall be appointed by the general meeting of partners for a term which may not exceed six years, renewable. The statutory auditor is revocable ad nutum by the general meeting of partners.

Art. 11. Representation. The Partnership shall be bound by the sole signature of the General Partner, or in case of several General Partners, any General Partner or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Partnership has been validly delegated by the General Partner(s) in accordance with article 9.1. of this Agreement.

Art. 12. No remuneration of the General Partner. The General Partner(s) and the members or employees of the General Partner(s) shall receive no remuneration from the Partnership for their duties.

IV. General meetings of partners

Art. 13. Powers and Voting rights.

13.1. Each Unit entitles to one vote in general meetings of partners.

13.2. Each partner may appoint any person or entity as its attorney pursuant to a proxy given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, to represent it at a general meeting of partners.

Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1. The partners shall meet as often as necessary upon call of the General Partner or, in case of several General Partners, any General Partner with at least five days prior written notice. The general meeting of partners shall be held at the place indicated in the convening notice.

14.2. If all the partners are present or represented at a general meeting of partners, the convening notices may be waived in writing.

14.3. Subject to article 14.5. of this Agreement, resolutions at general meetings of partners shall be passed validly by a simple majority of partners present or represented at the meeting.

14.4. Notwithstanding article 14.3., the general meeting of partners shall not validly deliberate unless the General Partner or, in case of several General Partners, each General Partner is present or represented.

14.5. Any general meeting of partners convened to amend any provision of this Agreement shall not validly deliberate unless at least one half of the Units outstanding is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to this Agreement. If the quorum requirement is not satisfied, a second general meeting of partners may be convened by registered letter confirmed by the stamp evidencing the date of dispatch addressed to each partner. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous general meeting of partners. The second general meeting of partners shall validly deliberate regardless of the proportion of Units represented.

Resolutions are validly adopted when approved by partners representing three quarters of the Units outstanding including the General Partner, or in case of plurality of General Partners, each of the General Partners.

14.6. Decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution.

V. Annual general meeting - Accounts - Allocation of profits

Art. 15. Annual General Meeting. An annual general meeting of partners approving the financial statements shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Partnership or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

Art. 16. Accounting Year.

16.1. The accounting year of the Partnership shall begin on the first (1st) of January of each year and end on the thirty first (31st) of December of the same year.

16.2. Each year, the General Partner(s) shall draw up an inventory and prepare in accordance with the Law, the financial statements of the Partnership.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1. Each partner of the Partnership has the right to participate in the profits of the Partnership in proportion to the number of Units held by it in the Partnership.

17.2. The allocation of profits shall be determined by the general meeting of partners, upon proposal of the General Partner(s).

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. In the event of dissolution of the Partnership for any reason and at any time whatsoever, liquidation will be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the general meeting of partners deciding such liquidation.

18.2. Such general meeting of partners shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Allocation of the liquidation surplus. After payment of all debts and liabilities of the Partnership or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the partners in proportion to the Units held by each of them in the Partnership.

VII. General provisions

Art. 20. Application of the Law. All matters not governed by this Agreement shall be determined in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular the Law.

Subscription and Payment

The appearing parties, here represented as stated above, declare to subscribe to the 1,000 (one thousand) Units issued by the Partnership as follows:

- 1,- (one) unit by "C.C.R. INVESTMENT S.à r.l." the General Partner, and
- 999 (nine hundred ninety-nine) units by the Limited Partners as follows:
 - 865,- (eight hundred sixty-five) Units by DEVEREL DEVELOPMENT S.A.,
 - 134 (one hundred thirty-four) Units by Mr Carlo Filippo MASSIMILIANO LOVATELLI

All the Units have been paid by contribution in cash of an amount of ten thousand Brazilian Real (Brazilian Real 10,000.-).

The notary has received evidence of the payments in cash of an amount of ten thousand Brazilian Real (Brazilian Real 10,000.-).

Transitory provisions

By way of derogation of article 16.1. of this Agreement, the Partnership's current accounting year is to run from the date of the this Agreement up to and including December 31, 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership as a result of the present Agreement are estimated at approximately EUR 1,200.

Extraordinary meeting of the partners

Immediately following the creation of the Partnership, the partners resolved:

First Resolution

The Partners resolved to set the Partnership's registered office at L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Second Resolution

The Partners decide to appoint as Auditor for a period ending on 2016:

Fiduciaire Simmer & Lereboulet S.A., with registered office at 18B, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen (RCS Luxembourg B 73.846).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-deux décembre.

Par-Devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) C.C.R. INVESTMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social sis au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, en cours d'inscription auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

2) DEVEREL DEVELOPMENT S.A. ayant son siège social sis au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.610,

3) Monsieur Carlo Filippo MASSIMILIANO LOVATELLI, président de société, né le 7 mai 1945 à Sao Paulo (Brésil), demeurant Rua Guarará, 442 - 16° - J. Paulista - Zip Code 01425 -000, São Paulo, Etat de São Paulo, Brésil,

tous ici représentés par Monsieur Karl GUENARD, Expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois procurations datées du 22 décembre 2010,

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser le contrat régissant une société en commandite simple qu'elles déclarent constituer et qu'elles ont arrêté comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre "C.C.R. INVESTMENT S.à r.l." en tant qu'Associé commandité (l'associé Commandité) et DEVEREL DEVELOPMENT S.A. ainsi que Monsieur Carlo Filippo MASSIMILIANO LOVATELLI en tant qu'associés commanditaires (le ou les Commanditaire(s)) et toutes les personnes ou entités pouvant devenir associés de la Société dans le futur, une société en commandite simple prenant la dénomination de "C.C.R. INVESTMENT S.C.S." (la SOCIETE), régie par le présent contrat (le Contrat) et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la SOCIETE est établi en la ville de Luxembourg.

2.2. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par une décision du ou des Associé(s) Commandité(s). Il peut en outre être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions requises pour la modification du Contrat.

2.3. Le(s) Associé(s) Commandité(s) ont le droit de créer des succursales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4. Lorsque le(s) Associé(s) Commandité(s) déterminent que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec le siège social, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société en commandite simple luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1. La SOCIETE est constituée pour une durée illimitée.

3.2. La SOCIETE ne prend pas fin par la démission, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associé(s) Commandité(s).

Art. 4. Objet social.

4.1. L'objet de la SOCIÉTÉ est l'acquisition de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La SOCIÉTÉ peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou d'une quelconque autre manière des actions, parts ou autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé quel qu'il soit.

4.2. La SOCIÉTÉ peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

4.3. La SOCIÉTÉ peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La SOCIÉTÉ peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses entités affiliées. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses entités affiliées. La SOCIÉTÉ peut en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

4.4. La SOCIÉTÉ peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la SOCIÉTÉ contre les risques de crédit, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

4.5 La SOCIÉTÉ peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.

4.6. La SOCIÉTÉ peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

4.7. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

II. Capital social - Parts

Art. 5. Capital Social - Parts.

5.1. Le capital souscrit de la SOCIÉTÉ est fixé à un montant de dix mille Real Brésilien (Real Brésilien 10.000,-), représenté par mille (1.000) parts d'une valeur nominale de dix Real Brésilien (Real Brésilien 10,-) chacune détenues comme suit:

1,- (une) Part par "C.C.R. INVESTMENT S.à r.l.", l'Associé Commandité (la ou les Parts de l' Associé Commandité), et

999,- (neuf cent quatre vingt dix neuf) Parts par les Commanditaires comme suit:

- 865,- (huit cent soixante-cinq) Parts par DEVEREL DEVELOPMENT S.A.,

- 134,- (cent trente-quatre) Parts par Monsieur Carlo Filippo MASSIMILIANO LOVATELLI

(les Parts des Commanditaires, et ensemble avec les Parts de l'Associé Commandité, les Parts).

5.2. Toutes les Parts sont entièrement libérées.

Art. 6. Transfert de Parts.

6.1. Les Parts sont librement cessibles entre associés.

6.2. Les Parts sont cessibles à des non-associés à condition que la cession ait été autorisée par tous les associés non vendeurs.

6.3. La cession de Parts ne sera opposable à la SOCIÉTÉ que suivant la notification ou acceptation par la SOCIÉTÉ de la cession ainsi que déterminé à l'article 1690 du code civil.

Art. 7. Forme des Parts - Registre des associés.

7.1. Les Parts sont nominatives.

7.2. Il sera tenu au siège social un registre des Parts dont tout associé qui le requiert pourra prendre connaissance.

III. Gérance - Représentation

Art. 8. Gérance.

8.1. La SOCIÉTÉ est gérée par le(s) Associé(s) Commandité, responsable(s) personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la SOCIÉTÉ

8.2. Le(s) Associé(s) Commandité(s) a/ont le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la SOCIÉTÉ.

8.3. En cas de pluralité d'Associés Commandités, les décisions des Associés Commandités seront valablement prises à la majorité des Associés Commandités.

Art. 9. Délégation de pouvoirs.

9.1. Sous réserve de l'article 9.3. ci-dessous, le(s) Associé(s) Commandité(s) peut(vent) à tout moment nommer un ou plusieurs agent ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. Le(s) Associé(s) Commandité(s) détermineront les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leur mandat et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de(s) Associé(s) Commandité(s).

9.2. La nomination de(s) mandataire(s) conformément à l'article 9.1. ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de(s) Associé(s) Commandité(s).

9.3. Le Commanditaire n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la SOCIÉTÉ ou de(s) Associé(s) Commandité(s) de la SOCIÉTÉ

Art. 10. Commissaire. La SOCIÉTÉ peut nommer et y procédera dans les cas prévus par la loi un commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des associés pour une durée ne pouvant excéder six années, renouvelable. Le commissaire aux comptes est révocable ad nutum par l'assemblée générale des associés.

Art. 11. Représentation de la Société à l'égard des tiers. La SOCIÉTÉ est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la SOCIÉTÉ a été valablement conféré par les Associés(s) Commandité(s) conformément à l'article 9.1. du présent Contrat.

Art. 12. Absence de rémunération du ou des Associés(s) Commandité(s). Les Associés(s) Commandité(s) et les membres ou employés des Associés(s) Commandité(s) ne recevront aucune rémunération de la SOCIÉTÉ pour leurs fonctions.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

13.1. Chaque Part donne droit à une voix aux assemblées générales des associés.

13.2. Chaque associé peut désigner toute personne ou entité comme son mandataire, par procuration donnée par lettre, télégramme, télex, télécopie ou e-mail pour le représenter à une assemblée générale des associés.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1. Les associés se réunissent aussi souvent que nécessaire suivant convocation par l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, tout Associé Commandité, la convocation étant faite au moins cinq jours à l'avance, au lieu indiqué dans la convocation.

14.2. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés, il peut être renoncé aux formalités de convocation par écrit.

14.3. Sous réserve de l'article 14.5. du Contrat, les résolutions aux assemblées générales des associés seront valablement prises à la majorité des associés présents ou représentés à l'assemblée.

14.4. Nonobstant l'article 14.3. du Contrat, l'assemblée des associés ne délibérera valablement qu'à condition que l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, chaque Associé Commandité est présent ou représenté.

14.5. Toute assemblée générale des associés convoquée pour modifier une disposition du présent Contrat ne délibèrera valablement qu'à condition que la moitié des Parts soit présente ou représentée et que l'agenda indique les modifications proposées à ce Contrat. Si le quorum de présence n'est pas satisfait, une seconde assemblée générale des associés peut être convoquée par lettre recommandée confirmée par accusé de réception démontrant la date de notification. La convocation reproduit l'agenda et indique la date et les résultats de la précédente assemblée générale des associés. La seconde assemblée délibèrera valablement quel que soit le nombre de Parts représentées.

Les résolutions sont valablement adoptées par les associés représentant les trois quarts des Parts existantes dont celle de l'Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, celle de chaque Associé Commandité.

14.6. Les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé aux associés par écrit, en original ou télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Les associés voteront en signant ladite résolution circulaire.

V. Année sociale - Comptes - Affectation des résultats

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des associés, chargée d'approuver les comptes annuels, sera tenue annuellement dans les six mois de la clôture de l'année sociale au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation de l'assemblée.

Art. 16. Année sociale.

16.1. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

16.2. Chaque année, le(s) Associé(s) Commandité(s) dresse(nt) un inventaire et prépare(nt) les comptes annuels.

Art. 17. Affectation des résultats.

17.1. Chaque associé de la SOCIÉTÉ a le droit de participer aux bénéfices de la SOCIÉTÉ en proportion du nombre de Parts possédées par lui dans la SOCIÉTÉ

17.2. L'affectation des résultats sera déterminée par l'assemblée générale des associés, sur proposition de(s) Associé(s) Commandité(s).

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. En cas de dissolution de la SOCIÉTÉ, pour quelque raison et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés décidant d'une telle liquidation.

18.2. Cette assemblée générale des associés déterminera également les pouvoirs et rémunération du ou des liquidateur(s).

Art. 19. Distribution du boni de liquidation. Après paiement de toutes les dettes de la SOCIÉTÉ ou consignation de toutes sommes à cet effet, le boni de liquidation sera payé aux associés en proportion des parts détenues par chacun d'eux dans la SOCIÉTÉ

VII. Dispositions générales

Art. 20. Application de la Loi. Toutes matières non réglées par les présents Statuts seront réglées conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier conformément à la Loi."

Souscription et Libération

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, déclarent souscrire aux 1.000 (mille) Parts émises par la SOCIÉTÉ de la manière suivante:

1,- (une) Part par "C.C.R. INVESTMENT S.à r.l.", l'Associé Commandité

999,- (neuf cent quatre vingt dix neuf) Parts par les Commanditaires comme suit:

- 865,- (huit cent soixante-cinq) Parts par DEVEREL DEVELOPMENT S.A.,

- 134,- (cent trente-quatre) Parts par Monsieur Carlo Filippo MASSIMILIANO LOVATELLI

Toutes ces parts ont été libérées par des apports en espèces à concurrence de dix mille Real Brésilien (Real Brésilien 10.000,-).

La preuve du paiement de dix mille Real Brésilien (Real Brésilien 10.000,-) a été fournie au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Par dérogation de l'article 16.1 du présent Contrat, l'exercice social de la SOCIÉTÉ commence à la date du présent acte et se termine le 31 décembre 2010.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la SOCIÉTÉ ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de mille deux cents Euros (1.200.- EUR).

Assemblée extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la SOCIÉTÉ, les associés, représentant l'entière du capital souscrit de la SOCIÉTÉ, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'établir le siège de la SOCIÉTÉ à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Seconde résolution

Est nommé en qualité de commissaire aux comptes pour une période prenant fin en 2016

Fiduciaire Simmer & Lereboulet S.A., ayant son siège social au 18B, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.846

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, certifie à la demande de la partie comparante que le présent acte a été rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: K. GUENARD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59112. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Référence de publication: 2011044581/395.

(110050879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

NFO (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.793.775,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.757.

Il est à noter que Madame Anne Ehrismann ainsi que Monsieur Lennart Stenke, gérants de la Société, ont pour nouvelle adresse professionnelle le 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, avec effet au 15 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NFO (Luxembourg) S.à r.l.

Anne Ehrismann

Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011053133/14.

(110059206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

NFO Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.821.200,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.436.

Il est à noter que Madame Anne Ehrismann ainsi que Monsieur Lennart Stenke, gérants de la Société, ont pour nouvelle adresse professionnelle le 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, avec effet au 15 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NFO Holding (Luxembourg) S.à r.l.

Anne Ehrismann

Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011053135/14.

(110059207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Resolution Luxembourg GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.481.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration en date du 15 avril 2011 que:

Le siège social de la société a été transféré du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011053171/14.

(110059614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

UBS Luxembourg Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.778.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 15 avril 2011:

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012:

- M. Ralf Schröter, Président et Membre du Conseil d'Administration, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- M. Alain Hondequin, Membre du Conseil d'Administration, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- M. Hermann Kranz, Membre du Conseil d'Administration, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS LUXEMBOURG SICAV

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Peter Sasse

Director / Associate Director

Référence de publication: 2011053996/17.

(110059945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Noktop S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 111.243.

Le 12 avril 2011 la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société NOKTOP S.A. ayant son siège social au L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011053138/12.

(110059764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Telecom Italia Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 77.970.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale ordinaire de Telecom Italia Capital qui a été tenue le 11 avril 2011 que l'assemblée des actionnaires a élu en tant que administrateur Mme Chiara Elena Maria Pizzamiglio née à Milano (Italia) le 17 juillet 1966 et domicilié à Milano (Italia), Piazza degli Affari 2, 20123 jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2012.

Adriano Trapletti
Le Président de la réunion

Référence de publication: 2011053218/14.

(110059498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Marthilor S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.216.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.258.

—
In the year two thousand and eleven, on the fourteenth of March,
Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque under the form of a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.953, (the "Shareholder" or "AXA Infrastructure Fund III"),

represented by Maître Delphine JAUGEY, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 March 2011, such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Marthilor S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 18 February 2011, not yet published and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.258 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the share capital of the Company by an amount of two million two hundred four thousand euro (EUR 2,204,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to two million two hundred sixteen thousand five hundred euro (EUR 2,216,500.-).

2 To issue two million two hundred four thousand (2,204,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, together with payment of a share premium in an aggregate amount of two hundred eighteen million one hundred ninety-six thousand euro (EUR 218,196,000.-) by AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR and Matignon Développement 4 and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two million two hundred four thousand euro (EUR 2,204,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to two million two hundred sixteen thousand five hundred euro (EUR 2,216,500.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue two million two hundred four thousand (2,204,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

1) Thereupon has appeared Maître Delphine JAUGEY, lawyer, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of AXA Infrastructure Fund III, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of AXA Infrastructure Fund III for one million four hundred twenty thousand (1,420,000) new shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in an aggregate amount of one hundred forty million five hundred eighty thousand euro (EUR 140,580,000.-), and to make payment for such new shares and the share premium by a contribution in cash.

The amount of one hundred forty-two million euro (EUR 142,000,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence of it having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the one million four hundred twenty thousand (1,420,000) new shares to AXA Infrastructure Fund III.

2) Thereupon has appeared Matignon Développement 4, a société par actions simplifiée, governed by the laws of France, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, and registered with the Paris Register of Commerce and Companies under number 503 680 944 ("Matignon Développement 4"), represented by Maître Delphine JAUGEY, lawyer, by virtue of a proxy given on 10 March 2011 in Paris, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Matignon Développement 4 for seven hundred eighty-four thousand (784,000) new shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in an aggregate amount of seventy-seven million six hundred sixteen thousand euro (EUR 77,616,000.-), and to make payment for such new shares and the share premium by a contribution in cash.

The amount of seventy-eight million four hundred thousand euro (EUR 78,400,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence of it having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the seven hundred eighty-four thousand (784,000) new shares to Matignon Développement 4.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at two million two hundred sixteen thousand five hundred euro (EUR 2,216,500.-) divided into two million two hundred sixteen thousand five hundred (2,216,500) shares. Each issued share has a nominal value of one euro (EUR 1.-), and is fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorzième jour du mois de mars,

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.953, (l'«Associé» ou «AXA Infrastructure Fund»

représentée par Maître Delphine JAUGEY, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 mars 2011, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Marthilor S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 18 Février 2011, pas encore publié, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.258 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux millions deux cent quatre mille euros (EUR 2.204.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux millions deux cent seize mille cinq cents euros (EUR 2.216.500,-).

2 Émission de deux millions deux cent quatre mille (2.204.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent dix-huit millions cent quatre-vingt seize mille euros (EUR 218.196.000,-) par AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR et Matignon Développement 4 à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions deux cent quatre mille euros (EUR 2.204.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux millions deux cent seize mille cinq cents euros (EUR 2.216.500,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre deux millions deux cent quatre mille (2.204.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

1. S'est ensuite présenté Maître Delphine JAUGEY, avocat, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de AXA Infrastructure Fund, précitée, en vertu de la précitée procuration.

Le comparant a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de AXA Infrastructure Fund, un million quatre cent vingt mille (1.420.000) parts sociales nouvelles ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent quarante millions cinq cent quatre-vingt mille euros (EUR 140.580.000,-), et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles et la prime d'émission par un apport en numéraire.

Le montant de cent quarante-deux millions (EUR 142.000.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, les associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les un million quatre cent vingt mille (1.420.000) parts sociales nouvelles à AXA Infrastructure Fund.

2. S'est ensuite présenté Matignon Développement 4, une société par actions simplifiée régie par les lois françaises, ayant son siège social au 20 place Vendôme, 75001 Paris, France et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 503 680 944 («Matignon Développement 4»), représentée par Maître Delphine JAUGEY, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 mars 2011 à Paris, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le comparant a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de Matignon Développement 4, sept cent quatre-vingt quatre mille (784.000) parts sociales nouvelles ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de soixante-dix sept millions six cent seize mille euros (EUR 77.616.000,-), et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles et la prime d'émission par un apport en numéraire.

Le montant de soixante-dix huit millions quatre cents euros (EUR 78.400.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, les associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les sept cent quatre-vingt quatre mille (784.000) parts sociales nouvelles à Matignon Développement 4.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital émis de la Société est fixé à deux millions deux cent seize mille cinq cents euros (EUR 2.216.500,-) représenté par deux millions deux cent seize mille cinq cents (2.216.500) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et est entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: D. Jaugey, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 mars 2011. Relation: RED/2011/562. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 1^{er} avril 2011.

Référence de publication: 2011046664/171.

(110052109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

OCTA, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 93.651.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011053142/9.

(110059709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Organdi Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ORGANDI IMMOBILIERE S.A.

D. PIERRE / Ch. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011053143/12.

(110059677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Four and Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.509.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 2011.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011057118/24.

(110064619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Pipe Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011053152/11.

(110059304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Taïko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 157.498.

L'Assemblée générale ordinaire du 26 avril 2011 a décidé de nommer Mr Rafael Jiménez López, employé privé, aux fonctions d'administrateur. Son mandat d'une durée de cinq ans commence le 26 avril 2011 pour se terminer lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2016.

Le Conseil d'administration se compose de quatre membres:

- Mme Sandra Pasti, administrateur délégué, administrateur de sociétés, L-1368 Luxembourg, 40 rue du Curé (adresse professionnelle)

- Mme Nathalie Duval, administrateur, employée privée, L-1368 Luxembourg, 40 rue du Curé (adresse professionnelle)

- M. Jean-Philippe Mersy, administrateur, expert-comptable, L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la faïencerie (adresse professionnelle)

- M. Rafael Jiménez López, administrateur, employé privé, E-08007 Barcelone, Paseo de Gracia, 42, 1°, 2a (adresse professionnelle)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

TAÏKO S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011057359/22.

(110064281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Ulysses Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.646.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of March,

before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the members of Ulysses Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 125.646, incorporated pursuant to a notarial deed dated 15 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated May 31, 2007, number 1015.

The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 22 December 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The meeting was opened at 10.30 a.m. with Ms Astrid Wagner, avocat à la cour, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Ali Bouhrara, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Feirouz Ben Harira, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of two hundred fifty-four thousand five hundred twenty-four euro and seventy-six eurocent (EUR 254,524.76) to bring it from its current amount of one hundred fifty-six million four hundred seventy-two thousand seven hundred twenty-eight euro (EUR 156,472,728) down to an amount of one hundred fifty-six million two hundred eighteen thousand two hundred three euro and twenty-four eurocent (EUR 156,218,203.24) through the cancellation of six hundred three thousand seven hundred ninety-six (603,796) preferred A1 shares, six hundred three thousand seven hundred ninety-eight (603,798) preferred A2 shares, three million thirty thousand six hundred nine (3,030,609) preferred B0 shares, three million thirty thousand six hundred nine (3,030,609) preferred B1 shares, three million thirty thousand six hundred nine (3,030,609) preferred B2 shares, three million thirty thousand six hundred ten (3,030,610) preferred B3 shares, three million thirty thousand six hundred eleven (3,030,611) preferred B4 shares, three million thirty thousand six hundred eleven (3,030,611) preferred B5 shares, three million thirty thousand six hundred eleven (3,030,611) preferred B6 shares, three million thirty thousand six hundred twelve (3,030,612) preferred B7 shares in order to absorb the losses of the Company of an amount of two hundred fifty-four thousand five hundred twenty-four euro and seventy-six eurocent (EUR 254,524.76).

2. Subsequent amendment of article 6.1.1 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

II. That the members present or represented, the proxies of the represented members and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the members, the proxies of the represented members and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented members, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the members present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of two hundred fifty-four thousand five hundred twenty-four euro and seventy-six eurocent (EUR 254,524.76) in order to bring it from its current amount of one hundred fifty-six million four hundred seventy-two thousand seven hundred twenty-eight euro (EUR 156,472,728) to an amount of one hundred fifty-six million two hundred eighteen thousand two hundred three euro and twenty-four eurocent (EUR 156,218,203.24) through the cancellation of six hundred three thousand seven hundred ninety-six (603,796) preferred A1 shares, six hundred three thousand seven hundred ninety-eight (603,798) preferred A2 shares, three million thirty thousand six hundred nine (3,030,609) preferred B0 shares, three million thirty thousand six hundred nine (3,030,609) preferred B1 shares, three million thirty thousand six hundred nine (3,030,609) preferred B2 shares, three million thirty thousand six hundred ten (3,030,610) preferred B3 shares, three million thirty thousand six hundred eleven (3,030,611) preferred B4 shares, three million thirty thousand six hundred eleven (3,030,611) preferred B5 shares, three million thirty thousand six hundred eleven (3,030,611) preferred B6 shares and three million thirty thousand six hundred twelve (3,030,612) preferred B7 shares having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, through the absorption of losses of the Company amounting to two hundred fifty-four thousand five hundred twenty-four euro and seventy-six eurocent (EUR 254,524.76) as shown on an interim balance sheet of the Company dated 28 February 2011.

As a result, the share capital of one hundred fifty-six million two hundred eighteen thousand two hundred three euro and twenty-four eurocent (EUR 156,218,203.24) is represented by three hundred seventy million five hundred eighty-nine thousand three hundred fifty-four (370,589,354) preferred A1 shares, three hundred seventy million five hundred eighty-nine thousand three hundred fifty-two (370,589,352) preferred A2 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred four (1,860,080,204) preferred B0 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred four (1,860,080,204) preferred B1 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred three (1,860,080,203) preferred B2 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred one (1,860,080,201) preferred B3 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred one (1,860,080,201) preferred B4 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred one (1,860,080,201) preferred B5 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred one (1,860,080,201) preferred B6 shares and one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred (1,860,080,200) preferred B7 shares held as follows:

1. Ulysses Participation S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 136.220, holds one billion four hundred seventy million five hundred eighty-nine thousand seven hundred two (1,470,589,702) preferred B0 shares, one billion four hundred seventy million five hundred eighty-nine thousand seven hundred two (1,470,589,702) preferred B1 shares, one billion four hundred seventy million five hundred eighty-nine thousand seven hundred two (1,470,589,702) preferred B2 shares, one billion four hundred seventy million five hundred eighty-nine thousand seven hundred two (1,470,589,702) preferred B3 shares, one billion four hundred seventy million five hundred eighty-nine thousand seven hundred one (1,470,589,701) preferred B4 shares, one billion four hundred seventy million five hundred eighty-nine thousand seven hundred one (1,470,589,701) preferred B5 shares, one billion four hundred seventy million five hundred eighty-nine thousand seven hundred one (1,470,589,701) preferred B6 shares and one billion four hundred seventy million five hundred eighty-nine thousand seven hundred (1,470,589,700) preferred B7 shares;

2. Parcom Buy Out Fund II BV, a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Schiphol Boulevard 375 - D7, 1118 BJ Schiphol Airport, the Netherlands, recorded with the Register of the Chamber of Commerce of Haarlemmermeer under number 32123585, holds two hundred thirty-six million seven hundred sixty-five thousand three hundred sixty-six (236,765,366) preferred B0 shares, two hundred thirty-six million seven hundred sixty-five thousand three hundred sixty-six (236,765,366) preferred B1 shares, two hundred thirty-six million seven hundred sixty-five thousand three hundred sixty-six (236,765,366) preferred B2 shares, two hundred thirty-six million seven hundred sixty-five thousand three hundred sixty-six (236,765,366) preferred B3 shares, two hundred thirty-six million seven hundred sixty-five thousand three hundred sixty-five (236,765,365) preferred B4 shares, two hundred thirty-six million seven hundred sixty-five thousand three hundred sixty-five (236,765,365) preferred B5 shares, two hundred thirty-six million seven hundred sixty-five thousand three hundred sixty-five (236,765,365) preferred B6 shares and two hundred thirty-six million seven hundred sixty-five thousand three hundred sixty-five (236,765,365) preferred B7 shares;

3. GSMP V Onshore US, Ltd., a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at George Town, South Church Street, KY, recorded with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 196705, holds one hundred forty-three million twenty-two thousand eight hundred thirty-one (143,022,831) preferred A1 shares and one hundred forty-three million twenty-two thousand eight hundred thirty (143,022,830) preferred A2 shares;

4. GSMP V Institutional US, Ltd., a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at George Town, South Church Street, KY, recorded with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 196709, holds thirteen million eight hundred sixty-five thousand four hundred sixty (13,865,460) preferred A1 shares and thirteen million eight hundred sixty-five thousand four hundred fifty-nine (13,865,459) preferred A2 shares;

5. GSMP V Offshore US, Ltd., a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at George Town, South Church Street, KY, recorded with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 196707, holds two hundred thirteen million seven hundred one thousand sixty-three (213,701,063) preferred A1 shares and two hundred thirteen million seven hundred one thousand sixty-three (213,701,063) preferred A2 shares;

6. SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 6.061 holds one hundred fifty-two million seven hundred twenty-five thousand one hundred thirty-six (152,725,136) preferred B0 shares, one hundred fifty-two million seven hundred twenty-five thousand one hundred thirty-six (152,725,136) preferred B1 shares, one hundred fifty-two million seven hundred twenty-five thousand one hundred thirty-six (152,725,136) preferred B2 shares, one hundred fifty-two million seven hundred twenty-five thousand one hundred thirty-five (152,725,135) preferred B3 shares, one hundred fifty-two million seven hundred twenty-five thousand one hundred thirty-five (152,725,135) preferred B4 shares, one hundred fifty-two million seven hundred twenty-five thousand one hundred thirty-five (152,725,135) preferred B5 shares, one hundred fifty-two million seven hundred twenty-five thousand one hundred thirty-five (152,725,135) preferred B6 shares and one hundred fifty-two million seven hundred twenty-five thousand one hundred thirty-five (152,725,135) preferred B7 shares.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, article 6.1.1 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

" **6.1.1.** The Company's corporate capital is fixed at one hundred fifty-six million two hundred eighteen thousand two hundred three euro and twenty-four eurocent (EUR 156,218,203.24) represented by three hundred seventy million five hundred eighty-nine thousand three hundred fifty-four (370,589,354) preferred A1 shares, three hundred seventy million five hundred eighty-nine thousand three hundred fifty-two (370,589,352) preferred A2 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred four (1,860,080,204) preferred B0 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred four (1,860,080,204) preferred B1 shares, one billion eight hundred sixty million eighty

thousand two hundred four (1,860,080,204) preferred B2 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred three (1,860,080,203) preferred B3 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred one (1,860,080,201) preferred B4 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred one (1,860,080,201) preferred B5 shares, one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred one (1,860,080,201) preferred B6 shares and one billion eight hundred sixty million eighty thousand two hundred (1,860,080,200) preferred B7 shares of one eurocent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred fifty euro (EUR 1,350).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le neuf mars,

par-devant Maître Joëlle Baden notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Ulysses Luxembourg S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2613 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.646, constituée suivant acte notarié en date du 15 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 31 mai 2007, numéro 1015.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Maître Astrid Wagner, avocat à la cour, résidant professionnellement à Luxembourg,

laquelle désigne comme secrétaire Monsieur Ali Bouhrara, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit Madame Feirouz Ben Harira, Maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, comme scrutatrice.

L'assemblée étant ainsi constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux cent cinquante-quatre mille cinq cent vingt-quatre euros et soixante-seize cents (EUR 254.524,76) pour réduire son montant actuel de cent cinquante-six millions quatre cent soixante-douze mille sept cent vingt-huit euros (EUR 156.472.728) à un montant de cent cinquante-six millions deux cent dix-huit mille deux cent trois euros et vingt-quatre cents (EUR 156.218.203,24) par l'annulation de six cent trois mille sept cent quatre-vingt-seize (603.796) parts sociales préférentielles de catégorie A1, six cent trois mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (603.798) parts sociales préférentielles de catégorie A2, trois millions trente mille six cent neuf (3.030.609) parts sociales préférentielles de catégorie B0, trois millions trente mille six cent neuf (3.030.609) parts sociales préférentielles de catégorie B1, trois millions trente mille six cent neuf (3.030.609) parts sociales préférentielles de catégorie B2, trois millions trente mille six cent dix (3.030.610) parts sociales préférentielles de catégorie B3, trois millions trente mille six cent onze (3.030.611) parts sociales préférentielles de catégorie B4, trois millions trente mille six cent onze (3.030.611) parts sociales préférentielles de catégorie B5, trois millions trente mille six cent onze (3.030.611) parts sociales préférentielles de catégorie B6 et trois millions trente mille six cent douze (3,030,612) parts sociales préférentielles de catégorie B7 afin d'absorber les pertes subies par la Société s'élevant à un montant de deux cent cinquante-quatre mille cinq cent vingt-quatre euros et soixante-seize cents (EUR 254.524,76);

2. Modification subséquente de l'article 6.1.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, signées ne varietur, par les personnes comparantes resteront annexées à cet acte.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, demande au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux cent cinquante-quatre mille cinq cent vingt-quatre euros et soixante-seize cents (EUR 254.524,76) afin de porter son montant actuel de cent cinquante-six millions quatre cent soixante-douze mille sept cent vingt-huit euros (EUR 156.472.728) à un montant de cent cinquante-six millions deux cent dix-huit mille deux cent trois euros et vingt-quatre cents (EUR 156.218.203,24) par l'annulation de six cent trois mille sept cent quatre-vingt-seize (603.796) parts sociales préférentielles de catégorie A1, six cent trois mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (603.798) parts sociales préférentielles de catégorie A2, trois millions trente mille six cent neuf (3.030.609) parts sociales préférentielles de catégorie B0, trois millions trente mille six cent neuf (3.030.609) parts sociales préférentielles de catégorie B1, trois millions trente mille six cent dix (3.030.610) parts sociales préférentielles de catégorie B2, trois millions trente mille six cent onze (3.030.611) parts sociales préférentielles de catégorie B3, trois millions trente mille six cent onze (3.030.611) parts sociales préférentielles de catégorie B4, trois millions trente mille six cent onze (3.030.611) parts sociales préférentielles de catégorie B5, trois millions trente mille six cent onze (3.030.611) parts sociales préférentielles de catégorie B6 and trois millions trente mille six cent douze (3.030.612) parts sociales préférentielles de catégorie B7 par l'absorption de pertes de la Société s'élevant à deux cent cinquante-quatre mille cinq cent vingt-quatre euros et soixante-seize cents (EUR 254.524,76) reflétées dans des comptes intermédiaires de la Société au 28 février 2011.

Par conséquent, le capital social de cent cinquante-six millions deux cent dix-huit mille deux cent soixante-quinze euros et vingt-quatre cents (EUR 156.218.275,24) est représenté par trois cent soixante-dix millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante-quatre (370.589.354) parts sociales préférentielles de catégorie A1, trois cent soixante-dix millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante-deux (370.589.352) parts sociales préférentielles de catégorie A2, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent quatre (1.860.080.204) parts sociales préférentielles de catégorie B0, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent quatre (1.860.080.204) parts sociales préférentielles de catégorie B1, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent quatre (1.860.080.204) parts sociales préférentielles de catégorie B2, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent trois (1.860.080.203) parts sociales préférentielles de catégorie B3, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent un (1.860.080.201) parts sociales préférentielles de catégorie B4, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent un (1.860.080.201) parts sociales préférentielles de catégorie B5, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent un (1.860.080.201) parts sociales préférentielles de catégorie B6 et un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cents (1.860.080.200) parts sociales préférentielles de catégorie B7, lesquelles sont détenues comme suit:

1. Ulysses Participation S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.220, détient un milliard quatre cent soixante-dix millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille sept cent deux (1.470.589.702) parts sociales préférentielles de catégorie B0, un milliard quatre cent soixante-dix millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille sept cent deux (1.470.589.702) parts sociales préférentielles de catégorie B1, un milliard quatre cent soixante-dix millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille sept cent deux (1.470.589.702) parts sociales préférentielles de catégorie B2, un milliard quatre cent soixante-dix millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille sept cent deux (1.470.589.702) parts sociales préférentielles de catégorie B3, un milliard quatre cent soixante-dix millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille sept cent une (1.470.589.701) parts sociales préférentielles de catégorie B4, un milliard quatre cent soixante-dix millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille sept cent une (1.470.589.701) parts sociales préférentielles de catégorie B5, un milliard quatre cent soixante-dix millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille sept cent une (1.470.589.701) parts sociales préférentielles de catégorie B6 et un milliard quatre cent soixante-dix millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille sept cents (1.470.589.700) parts sociales préférentielles de catégorie B7;

2. Parcom Buy Out Fund II BV, une société constituée selon les lois du Royaume des Pays-Bas, ayant son siège social à Schiphol Boulevard 375 - D7, 1118 BJ Schiphol Airport, Royaume des Pays-Bas, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de la Chambre de Commerce de Haarlemmermeer au numéro 32123585, détient deux cent trente-six millions sept cent soixante-cinq mille trois cent soixante-six (236.765.366) parts sociales préférentielles de catégorie B0, deux cent trente-six millions sept cent soixante-cinq mille trois cent soixante-six (236.765.366) parts sociales préférentielles de catégorie B1, deux cent trente-six millions sept cent soixante-cinq mille trois cent soixante-six (236.765.366)

parts sociales préférentielles de catégorie B2, deux cent trente-six millions sept cent soixante-cinq mille trois cent soixante-six (236.765.366) parts sociales préférentielles de catégorie B3, deux cent trente-six millions sept cent soixante-cinq mille trois cent soixante-cinq (236.765.365) parts sociales préférentielles de catégorie B4, deux cent trente-six millions sept cent soixante-cinq mille trois cent soixante-cinq (236.765.365) parts sociales préférentielles de catégorie B5, deux cent trente-six millions sept cent soixante-cinq mille trois cent soixante-cinq (236.765.365) parts sociales préférentielles de catégorie B6 et deux cent trente-six millions sept cent soixante-cinq mille trois cent soixante-cinq (236.765.365) parts sociales préférentielles de catégorie B7;

3. GSMP V Onshore US, Ltd., une société constituée selon les lois des îles Caïman, ayant son siège social à George Town, South Church Street, KY, inscrite au Registre des Sociétés des îles Caïman sous le numéro 196705, détient cent quarante-trois millions vingt-deux mille huit cent trente et une (143.022.831) parts sociales préférentielles de catégorie A1 et cent quarante-trois millions vingt-deux mille huit cent trente (143.022.830) parts sociales préférentielles de catégorie A2;

4. GSMP V Institutional US, Ltd., une société constituée selon les lois des îles Caïman, ayant son siège social à George Town, South Church Street, KY, inscrite au Registre des Sociétés des îles Caïman sous le numéro 196709, détient treize millions huit cent soixante-cinq mille quatre cent soixante (13.865.460) parts sociales préférentielles de catégorie A1 et treize millions huit cent soixante-cinq mille quatre cent cinquante-neuf (13.865.459) parts sociales préférentielles de catégorie A2;

5. GSMP V Offshore US, Ltd., une société constituée selon les lois des îles Cayman, ayant son siège social à George Town, South Church Street, KY, inscrite au Registre des Sociétés des îles Cayman sous le numéro 196707, détient deux cent treize millions sept cent un mille soixante-trois (213.701.063) parts sociales préférentielles de catégorie A1 et deux cent treize millions sept cent un mille soixante-trois (213.701.063) parts sociales préférentielles de catégorie A2;

6. SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 6.061, détient cent cinquante-deux millions sept cent vingt-cinq mille cent trente-six (152.725.136) parts sociales préférentielles de catégorie B0, cent cinquante-deux millions sept cent vingt-cinq mille cent trente-six (152.725.136) parts sociales préférentielles de catégorie B1, cent cinquante-deux millions sept cent vingt-cinq mille cent trente-six (152.725.136) parts sociales préférentielles de catégorie B2, cent cinquante-deux millions sept cent vingt-cinq mille cent trente-cinq (152.725.135) parts sociales préférentielles de catégorie B3, cent cinquante-deux millions sept cent vingt-cinq mille cent trente-cinq (152.725.135) parts sociales préférentielles de catégorie B4, cent cinquante-deux millions sept cent vingt-cinq mille cent trente-cinq (152.725.135) parts sociales préférentielles de catégorie B5, cent cinquante-deux millions sept cent vingt-cinq mille cent trente-cinq (152.725.135) parts sociales préférentielles de catégorie B6 et cent cinquante-deux millions sept cent vingt-cinq mille cent trente-cinq (152.725.135) parts sociales préférentielles de catégorie B7.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 6.1.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.1.** Le capital social est fixé à cent cinquante-six millions deux cent dix-huit mille deux cent trois euros et vingt-quatre cents (EUR 156.218.203,24) représenté par trois cent soixante-dix millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante-quatre (370.589.354) parts sociales préférentielles de catégorie A1, trois cent soixante-dix millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille trois cent cinquante-deux (370.589.352) parts sociales préférentielles de catégorie A2, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent quatre (1.860.080.204) parts sociales préférentielles de catégorie B0, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent quatre (1.860.080.204) parts sociales préférentielles de catégorie B1, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent quatre (1.860.080.204) parts sociales préférentielles de catégorie B2, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent trois (1.860.080.203) parts sociales préférentielles de catégorie B3, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent une (1.860.080.201) parts sociales préférentielles de catégorie B4, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent une (1.860.080.201) parts sociales préférentielles de catégorie B5, un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cent une (1.860.080.201) parts sociales préférentielles de catégorie B6 et un milliard huit cent soixante millions quatre-vingt mille deux cents (1.860.080.200) parts sociales préférentielles de catégorie B7 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.»

Estimation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille trois cent cinquante euros (EUR 1.350).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussignée, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. WAGNER, A. BOUHRARA, F. BEN HARIRA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mars 2011. LAC/2011 / 11531. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 mars 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011040786/316.

(110045154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

PAI partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 136.689.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011053154/12.

(110059852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Pallhuber Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 121.586.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2011.

Référence de publication: 2011053155/12.

(110059307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

**The Frere Groupe S.A., Société Anonyme,
(anc. Frere Groupe S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 129.468.

Sole resolution taken by the board of directors on March 8,2011

- M. Charles COX, Director and Managing-Director, born in London on March 15, 1959, residing at High Trees, Wicken Bonhunt, Saffron Walden, CB11 3UB Essex, United-Kingdom is appointed as Chairman of the Board of Directors in replacement of M. Barry Cox, deceased. His mandate should end at the Annual General Meeting of Shareholders to be called in 2013.

Suit la traduction française

Résolution unique prise par le conseil d'administration le 8 mars 2011

- Monsieur Charles COX, Administrateur, né à Londres le 15 mars 1959, résidant à High Trees, Wicken Bonhunt, Saffron Walden, CB11 3UB Essex, Royaume-Uni, est nommé Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Barry Cox, décédé. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2013.

For true copy / Certifié sincère et conforme

Pour THE FRERE GROUP S.A.

C. COX / C. BLONDEAU

Director and Managing-Director Chairman / Director

Référence de publication: 2011056516/21.

(110062374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Patri, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 67.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011053157/10.

(110059975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Patrinvest, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 69.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011053158/10.

(110059976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Pergam International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 112.929.

Extrait de résolutions prises par voie circulaire par le conseil d'administration de la société en date du 1^{er} avril 2011

Résolution unique

Le conseil d'administration constate la démission de Monsieur Rui Da Costa et décide de nommer Madame Isabelle Pairon, née le 28 septembre 1979, à Libramont, Belgique, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en ses lieux et place au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme
L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011053160/15.

(110059232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

LeverageSource Holdings Series III (Lux) Sà. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.578,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 149.478.

Par résolutions prises en date du 24 mars 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de James Macdonald, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat
2. Acceptation de la démission de Martijn Sinninghe Damsté, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat
3. Nomination de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
4. Nomination de Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2011.

Référence de publication: 2011054368/19.

(110061520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Gawalux Development, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 159.233.

STATUTS

L'an deux mil onze, le seize février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Parwa SA, société anonyme ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.614, représentée par Monsieur Aloyse Wagner, maître-électricien, avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper, en sa qualité d'administrateur-délégué,

ici représentée par Maître Pierre Berna, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 7 février 2011,

laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

Chapitre 1^{er}. Dénomination - Siège social - Durée objet - Capital

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Gawalux Development» (ci-après «la Société»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. A l'intérieur de la commune de Luxembourg, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée. La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. Objet. La société a pour objet l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis ou non bâtis, le développement de projets immobiliers, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers par construction, exploitation, entretien, rénovation, transformation ou de tout autre manière tant pour son compte que pour le compte de tiers, toutes activités liées à la gestion et au fonctionnement d'un immeuble, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que gérer et mettre en valeur ces participations.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements aux associés ainsi qu'à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect ou à d'autres sociétés du Groupe Wagner.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles de le favoriser.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000.-), divisé en mille (1.000) actions sans valeur nominale.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La Société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Chapitre 2. Administration - Surveillance

Art. 8. Conseil d'administration. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire. Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et sont toujours révocables par elle; les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Présidence. Le conseil d'administration peut désigner parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale.

Les réunions du conseil sont convoquées par le président du conseil ou par deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 10. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

A la suite d'une modification statutaire, le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement des statuts coordonnés.

La société se trouve engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la seule signature du président du conseil d'administration, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques et en justice.

Art. 11. Gestion journalière. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la Société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il appartient au conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoir, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

Dans le cadre de la gestion journalière, la Société peut être engagée par la signature individuelle de des personnes désignées à cet effet, dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 12. Délibérations du conseil. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, courriel ou télécopie étant admis. Si l'intérêt de la société l'exige, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, courriel ou télécopie.

Les administrateurs peuvent également participer au conseil d'administration par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Art. 13. Décisions du conseil. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. Des décisions peuvent également être prises par résolutions circulaires signées par tous les administrateurs.

Art. 14. Commissaire ou réviseur. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un réviseur d'entreprises, à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises.

Chapitre 3. Assemblée générale

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. Fonctionnement. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois d'avril à dix (10) heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est non ouvré, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvré suivant.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité des actionnaires, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Chapitre 4. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Attribution des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq (5) pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Sous réserve des dispositions légales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Chapitre 5. Généralités

Art. 19. Dispositions légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et libération

Le comparant précité a souscrit la totalité des mille (1.000) actions créées.

Ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Aloyse Wagner, maître-électricien, né à Troisvierges, le 24 août 1954, avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper;
 - b) Monsieur Jerry Wagner, diplômé en gestion d'entreprises, né à Ettelbruck, le 8 mai 1985, avec adresse professionnelle à L- 2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper;
 - c) Monsieur Romain Hartmann, directeur technique, né à Luxembourg, le 20 octobre 1970, avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper,
2. Est appelée aux fonctions de commissaire la société G.T. Experts Comptables S.à r.l, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.917.
3. Les mandats des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

4. Conformément à l'article 10 des statuts, Monsieur Aloyse Wagner est nommé président du conseil d'administration.

5. L'adresse de la Société est fixée à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Pierre BERNA, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 février 2011. Relation: LAC/2011/8010. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 mars 2011.

T. METZLER.

Référence de publication: 2011046932/174.

(110037339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.

Plau International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 49.374.

Par la présente, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société PLAU INTERNATIONAL S.A., immatriculée au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 49374, de son adresse actuelle: 45 47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.

Référence de publication: 2011053165/11.

(110059707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Inversiones en Energia Latino America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.610.

In the year two thousand eleven, on the second day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Inversiones en Energía Latino America S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.610 (the Company). The Company was incorporated on December 14, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on February 9, 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 263 at page 12586. The articles of association of the Company (the Articles) have not been modified since then.

There appeared:

Inversiones en Energia Latino America, L.P., an exempted limited partnership registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under number MC-45584 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Anne-Emmanuelle Feutrie, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one million and two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) shares having a nominal value of one eurocent

(EUR 0.01.-) each, to thirteen thousand and five hundred euro (EUR 13,500.-) by way of the issuance of one hundred thousand (100,000.-) new shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01.-) each;

2. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in cash;

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above; and

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

III. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

IV. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one million and two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01.-) each, to thirteen thousand and five hundred euro (EUR 13,500.-) by way of the issuance of one hundred thousand (100,000.-) new shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one hundred thousand (100,000.-) new shares of the Company, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one thousand euro (EUR 1,000.-).

Such contribution in cash shall be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at thirteen thousand and five-hundred euro (EUR 13,500), represented by one million and three hundred and fifty thousand (1,350,000) shares in registered form, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,300.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deuxième jour de mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Inversiones en Energía Latino America S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.610 (la Société). La Société a été constituée le 14 décembre 2010, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 février 2011, numéro 263, page 12586. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont été modifiés depuis.

A comparu:

Inversiones en Energía Latino America, L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est située à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY11104, Iles Caïmans, immatriculé avec le Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Caïmans sous le numéro MC-45584 (l'Associé Unique),

ici représentée par Anne-Emmanuelle Feutrie, avocat, dont la résidence professionnelle est située au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille euros (EUR 1.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01,-) chacune, à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-) par l'émission de cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01,-) chacune.

2. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises comme indiqué au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus; et

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

III. L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance et par conséquent, renonce à tous les droits et formalités de convocation dont il bénéficie pour l'Assemblée.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille euros (EUR 1.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01,-) chacune, à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-) par l'émission de cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Ces faits exposés, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de mille euros (EUR 1.000,-).

Cet apport en numéraire sera affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant de mille euros (EUR 1.000,-) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-) représenté par un million trois cent cinquante mille (1.350.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de veiller à toutes les formalités s'y rapportant (en ce compris, en tout état de cause, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.300.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A.-E. FEUTRIE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2011. Relation: LAC/2011/11383. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011044683/166.

(110051183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Petro-Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 75.045.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 21 décembre 2010 à 14.00 heures

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé EWA REVISION S.A. étant venu à échéance est nommé comme nouveau réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2011 la société FIDEWA AUDIT S.A., avec siège à L – 1724 Luxembourg, 43, Boulevard Prince Henri, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155 324.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2011053161/15.

(110059989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

PLD Germany VIII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.589.

à modifier: Suite à un contrat daté du 29 janvier 2011 vingt six (26) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, à savoir, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis Beteiligungs GbR, ayant son siège social à Talwiesen 9, 76698 Ubstadt-Weiher, Allemagne. Cette cession de parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis Developments Holding Sàrl 474 parts sociales
ProLogis Beteiligungs GbR 26 parts sociales

Le 07 avril 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant unique

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011057547/20.

(110063848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.628.

—
Extrait de la résolution prise par l'assemblée générale de la Société en date du 24 juin 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale d'actionnaires de la Société en date du 24 juin 2009 de prolonger les mandats de:

- Mr Jean-Christophe Richard Schroeder, résidant au 6 Broad Street Place, 5th Floor, London EC2M 7JH, Great Britain, avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010;

- Mr Martin McDermott, résidant au 6 Broad Street Place, 5th Floor, London EC2M 7JH, Great Britain, avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010;

- Mrs Petra J.S. Dunselman, résidant au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg (Luxembourg) avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010;

- Mr Florian A. E. R. C. Schlüter, résidant au Steinweg 3-5, 60313 Frankfurt am Main, avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010;

comme administrateurs de la société.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011057564/22.

(110063915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

BCSP V CE Lux III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 159.653.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of the month of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TOUR CB31 INTEREST HOLDER LLC, a société à responsabilité limitée (limited liability company) incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, County of New Castle, USA and being registered with the Secretary of State of Delaware under number 4358007, represented by Me Sophie Liberatore, lawyer, pursuant to a proxy dated 8 March 2011 which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company BCSP V CE Lux III S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the name "BCSP V CE Lux III S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the direct or indirect acquisition by purchase of one or more real estate goods, the use of the foresaid for the own needs of the Company or the renting to third parties in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in other countries.

Further thereto, the Company's object is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association. The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (€12,500) divided into twelve thousand five hundred shares (12,500) shares with a par value of one euro (€1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The Company will be bound by the sole signature of any manager or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any manager or by the board of managers, as applicable.

In the event that the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the signatory powers of each class of managers will be determined by the general meeting of shareholders.

Art. 8. Liability of the managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) however, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the 15 April at 9 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on the first day of January of each year and ends on last day of December of the same year.

Art. 12. Financial statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers. The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paidup all twelve thousand five hundred (12,500) shares for a total subscription price of twelve

thousand five hundred euro (€ 12,500). Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 19 rue Aldringen L-1118 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Jacques Reckinger	director	40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg	March 14, 1965	Luxembourg
Philippe Slendzak	expert-comptable	32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg	March 28, 1960	Longevilleles-Metz France
William A. Bonn	Senior Managing Director	One Federal, 26 th Floor, Boston, MA 02110, USA	September 3, 1951	New Jersey, USA

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on December 31, 2011.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dixième jour du mois de mars.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TOUR CB31 INTEREST HOLDER LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, County of New Castle, USA et étant enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4358007, représentée par Me Sophie Liberatore, avocat, vertu d'une procuration en date du mars 2011 qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec le présent acte. Laquelle comparante agissant ès-qualité a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée BCSP V CE Lux III S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BCSP V CE Lux III S.à r.l. " (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition directe ou indirecte par achat d'un ou plusieurs biens immobiliers, l'utilisation de ces derniers pour les propres besoins de la Société ou pour la location à des tiers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

De plus, la Société a pour objet est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance. D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euro (€12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (€1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer différentes classes de gérants, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Toute classification de la sorte devra être dûment enregistrée au procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

La Société sera valablement engagée par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature individuelle de toute (s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par tout gérant ou par le conseil de gérance, selon le cas.

Dans l'hypothèse où l'assemblée des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et de classe B), les pouvoirs de signature de chaque classe de gérants seront déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée valablement constituée des associés de la Société ou toute résolution circulaire valablement prise (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable. A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 15 avril de chaque année à 9 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant le plus proche.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale. Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, la partie comparante a souscrit et intégralement libéré les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales pour un prix de souscription total de douze mille cinq cents euro (€12,500).

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 19 rue Aldringen L-1118 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Fonction	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Jacques Reckinger	directeur	40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg	14 mars 1965	Luxembourg
Philippe Slendzak	expert- comptable	32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg	28 mars 1960	Longevilleles-Metz France
William A. Bonn	Senior Managing Director	One Federal, 26 th Floor, Boston, MA 02110, USA	3 septembre 1951	New Jersey, USA

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: S. LIBERATORE – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 mars 2011. Relation: LAC/2011/12720. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.-

Luxembourg, le vingt et un mars de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011041272/322.

(110046573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Plau International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 49.374.

Par la présente, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., démission avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes pour la société PLAU INTERNATIONAL S.A., immatriculée au registre de Commerce de Luxembourg sous n° B 49374.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.

Référence de publication: 2011053164/12.

(110059391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Cadum International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.993.

EXTRAIT

En date du 22 janvier 2009, les administrateurs de la Société ont pris la résolution suivante:

- La nomination de Jacques Louis Gabriel Deret comme administrateur indépendant de la Société, né le 23 décembre 1948 à Juigné-sur-Sarthe (France) et avec adresse au 18bis rue des Bons Enfants, 92270 Bois Colombes, France, est acceptée avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

En date du 17 mars 2011, les administrateurs de la Société ont pris la résolution suivante:

- La nomination de Jacques Louis Gabriel Deret comme président de la Société, né le 23 décembre 1948 à Juigné-sur-Sarthe (France) et avec adresse au 18bis rue des Bons Enfants, 92270 Bois Colombes, France, est acceptée avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054658/18.

(110062111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

QGX Coal S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 24.918.394,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 138.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011053169/11.

(110059261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Resolution (Luxembourg) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.482.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration en date du 15 avril 2011 que:

Le siège social de la société a été transféré du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011053170/15.

(110059630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

RE Car Parts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.324.800,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.608.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptée le 13 avril 2011

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Grégory Centurione, ayant son adresse professionnelle au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530, aux fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 6 décembre 2010 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE Car Parts S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011053176/15.

(110059339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

RE Educations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 45.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.597.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées le 13 avril 2011

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Grégory Centurione, ayant son adresse professionnelle au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, aux fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 6 décembre 2010 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE Educations S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011053177/15.

(110059959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Hotelturist Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 63.452.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 2011.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011057172/24.

(110064523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Foyer International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 53.682.

—
L'an deux mille onze, le neuf mars,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FOYER INTERNATIONAL S.A., en abrégé FISA (la «Société»), ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 53.682, constituée sous la dénomination FOYER INTERNATIONAL, Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances Vie S.A. (en abrégé: FOYER INTERNATIONAL S.A.) suivant acte notarié en date du 25 janvier 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 180 du 10 avril 1996 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1384 du 17 juillet 2009.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur François Tesch, Président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval,

qui désigne comme secrétaire Madame Virginie Courteil, juriste, avec adresse professionnelle à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Danielle Bertrand, employée privée, avec adresse professionnelle à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de douze millions cinq cent mille euros (EUR 12.500.000) pour le porter de son montant actuel de dix-sept millions cinq cent mille euros (EUR 17.500.000) à trente millions d'euros (EUR

30.000.000) par l'émission de cinq cent mille (500.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, libérées à concurrence de soixante (60) pourcent;

2. Modification afférente de l'article 5 des statuts;

3. Modification de l'article 30 pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 30.** L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les objets à l'ordre du jour. Toutefois, une assemblée groupant tous les actionnaires peut, à l'unanimité, décider de délibérer sur un autre ordre du jour que celui prévu dans la convocation.»;

4. Modification de l'article 32, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 32.** L'ordre du jour est arrêté par le conseil d'administration.

Il n'y est porté que des propositions émanant du conseil d'administration ou qui ont été communiquées par lettre recommandée au siège social de la société cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée, avec la signature de l'actionnaire ou d'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent du capital social souscrit.

Le conseil d'administration est tenu en toutes circonstances de convoquer une assemblée générale dans le délai d'un mois, lorsque la demande écrite lui en sera faite par l'actionnaire ou un groupe d'actionnaire représentant au moins la dixième du capital social. Cette demande devra indiquer l'ordre du jour de l'assemblée.»;

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze millions cinq cent mille euros (EUR 12.500.000) pour le porter de son montant actuel de dix-sept millions cinq cent mille euros (EUR 17.500.000) à trente millions d'euros (EUR 30.00.000) par l'émission de cinq cent mille (500.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Souscription et Libération

L'actionnaire minoritaire Foyer Vie S.A. ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, les cinq cent mille (500.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale sont toutes souscrites par l'actionnaire majoritaire Foyer S.A., ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.199,

ici représentée par Monsieur François Tesch, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Leudelange, le 8 mars 2011, qui restera attachée au présent acte.

Les cinq cent mille (500.000) actions ainsi souscrites sont libérées à concurrence de soixante (60) pourcent de sorte que le montant de sept millions cinq cent mille (7.500.000) euros est à la libre disposition de la Société, tel qu'il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est de trente millions d'euros (EUR 30.000.000) représenté par un million deux cent mille (1.200.000) actions sans désignation de valeur nominale, numérotées de 1 à 1.200.000.»

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 30 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 30.** L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les objets à l'ordre du jour. Toutefois, une assemblée groupant tous les actionnaires peut, à l'unanimité, décider de délibérer sur un autre ordre du jour que celui prévu dans la convocation.»

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 32 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 32.** L'ordre du jour est arrêté par le conseil d'administration.

Il n'y est porté que des propositions émanant du conseil d'administration ou qui ont été communiquées par lettre recommandée au siège social de la société cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée, avec la signature de l'actionnaire ou d'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent du capital social souscrit.

Le conseil d'administration est tenu en toutes circonstances de convoquer une assemblée générale dans le délai d'un mois, lorsque la demande écrite lui en sera faite par l'actionnaire ou un groupe d'actionnaire représentant au moins le dixième du capital social. Cette demande devra indiquer l'ordre du jour de l'assemblée.»

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Leudelange, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. TESCH, V. COURTEIL, D. BERTRAND et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mars 2011. LAC/2011/11532. Reçu soixante quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 30 mars 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011047136/104.

(110052210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

IDI Emerging Markets SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.111.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of January,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr Peter Bieliczky and Mr Julien Kinic, managers,, residing in Luxembourg, as respectively President and Member of the management board (the "Management Board") of the société anonyme -société de titrisation IDI Emerging Markets SA (the "Company"), having its registered office at 57, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Camille Mines, notary, residing in Capellen, on 28 May 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), Nr. C-1564 on 25 June 2008. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by deed of Maître Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, on 16 December 2010, not yet published in the Mémorial.

The Management Board requested the notary to record as follows:

(I) Paragraph 5.3 of the Articles provide as follows:

"The Management Board is authorised and empowered to increase the current share capital by up to five hundred and eighty-five million Euro (EUR 585,000,000) represented by three million (3,000,000) Ordinary Shares of Class A and two hundred and ninety-seven million (297,000,000) Ordinary Shares of Class B with a par value of one Euro and ninety-five cents (EUR 1.95) each of the category that the Management Board shall determine, in whole or in part from time to time, within a period starting as of 22 July 2010 and expiring on 21 July 2015 by way of contributions in cash.

The Ordinary Shares of Class A and/or B to be issued under the authorised capital may only be subscribed for and paid up in cash. The Management Board is authorised to determine the conditions attaching to any subscription of the Ordinary Shares of Class A and/or B. As a consequence, the Management Board is authorised and empowered to:

(a) implement a capital increase by issuing from time to time new Ordinary Shares of Class A and/or B, of the category it will determine, to be subscribed for and paid up in cash;

(b) fix the place and the date of the issue or the successive issues of the Ordinary Shares of Class A and/or B, the issue price, with or without a premium, the date from which the Ordinary Shares of Class A and/or B shall bear dividend and the other terms and conditions of subscription and payment of the Ordinary Shares of Class A and/or B, including the amount to be paid on each Ordinary Share of Class B, i.e. whether the Ordinary Shares of Class B shall be fully paid up

or not (for the avoidance of doubt, the Ordinary Shares of Class B may be paid-up to the extent of one-fourth of their nominal value in accordance with applicable law);

(c) waive or limit, to the extent required by law, the preferential subscription right of the holders of other shares when proceeding to the issue of Ordinary Shares of Class A and/or B; and

(d) waive or limit the preferential subscription right of the holders of Ordinary Shares of Class A and/or B when proceeding to further issues of Ordinary Shares of Class A and/or B.

Each time the Management Board shall act to render effective an increase of capital, within the authorised capital, this Article 5 shall be amended so as to reflect the result of such action, and in particular the increase of the subscribed capital and the corresponding reduction of the number of Ordinary Shares of Class A and/or B that may be issued under the authorised capital. The Management Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a notary."

(II) On the basis of the authority granted by the before mentioned article, the Management Board of the Company resolved, by a decision dated 21 December 2010 (a copy of which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities), to approve the issue of shares within the authorised share capital while suppressing the pre-emptive subscription right of shareholders in connection with such issue, and resolved to proceed to an increase of the issued share capital of the Company without any pre-emptive subscription right of one million nine hundred thousand and two Euro (EUR 1,900,002) against the contribution in cash to the share capital of one fourth of the nominal value of the shares to be issued in the amount of four hundred and seventy-five thousand Euro and fifty cents (EUR 475,000.5), together with a contribution of the remainder of the subscription in the amount of ninety-nine thousand nine hundred and ninety-eight Euro (EUR 99,998) to the share premium account and consequently to issue nine hundred seventy-four thousand three hundred and sixty (974,360) new Ordinary Shares of class B2 in the Company with a par value of one Euro and ninety-five cents (EUR 1.95) each as follows:

- four hundred eighty-seven thousand one hundred and eighty (487,180) ordinary shares of class B2 to Fortis Luxembourg-Vie S.A, 16, boulevard Royal L-2449 Luxembourg with effect as at 21 December 2010; and

- four hundred eighty-seven thousand one hundred and eighty (487,180) ordinary shares of class B2 to SICAV Montjoie Investissements c/o Rotschild & Cie Gestion 29, avenue de Messine F-75008 Paris – France with effect as at 21 December 2010,

together, the "Share Capital Increase").

(III) The Management Board resolved to appear before a Luxembourg notary in order to record the Share Capital Increase and the subsequent amendment of article 5.3 of the Articles.

(IV) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased to one hundred and thirty million eight hundred and twenty three thousand six hundred and forty seven Euro and fifty cents (EUR 130,823,647.50) represented by one hundred and twenty-two thousand five hundred (122,500) Ordinary Shares of Class A1 in registered form of a nominal value of one Euro and ninety-five cents (EUR 1.95) each, for an amount of two hundred and thirty-eight thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 238,875.00), by forty-nine million ninety thousand nine hundred and nine (49,090,909) Ordinary Shares of Class B1 in registered form of a nominal value of one Euro and ninety-five cents (EUR 1.95) each, for an amount of ninety-five million seven hundred and twenty-seven thousand two hundred and seventy-two Euro and fifty-five cents (EUR 95,727,272.55), by forty-four thousand eight hundred seventy-two (44,872) Ordinary Shares of Class A2 in registered form of a nominal value of one Euro and ninety-five cents (EUR 1.95) each for an amount of eighty-seven thousand and five hundred Euro and forty cents (EUR 87,500.40), and by seventeen million eight hundred and thirty thousand seven hundred and sixty-nine (17,830,769) Ordinary Shares of Class B2 in registered form of a nominal value of one Euro and ninety-five cents (EUR 1.95) each, for an amount of thirty-four million seven hundred and sixty-nine thousand nine hundred and ninety-nine Euro fifty five cents (EUR 34,769,999.55), and a total of ninety-nine thousand nine hundred and ninety-eight Euro (EUR 99,998), is being contributed to the share premium account. Evidence of the contribution has been shown to the undersigned notary.

(V) The Management Board then requested the undersigned notary to record the Share Capital Increase and that as a result of such Share Capital Increase, the Article 5.1 to 5.3 of the Articles is amended so as to be read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed share capital may be represented by ordinary shares in registered form of class A of a nominal value of one Euro and ninety-five cents (EUR 1.95) each (the Ordinary Shares of Class A) and by ordinary shares in registered form of Class B of a nominal value of one Euro and ninety-five cents (EUR 1.95) each (the Ordinary Shares of Class B). The Ordinary Shares of Class A and the Ordinary Shares of Class B shall be referred to collectively as the shares.

The classes of shares are sub-divided into different categories, the number of each category indicating to which Compartment the category of shares relates.

The subscribed share capital is fixed at one hundred and thirty million eight hundred and twenty three thousand six hundred and forty seven Euro fifty cents (EUR 130,823,647.50) represented by one hundred and twenty-two thousand five hundred (122,500) Ordinary Shares of Class A1 in registered form of a nominal value of one Euro and ninety-five cents (EUR 1.95) each, for an amount of two hundred and thirty-eight thousand eight hundred and seventy-five Euro

(EUR 238,875.00), by forty-nine million ninety thousand nine hundred and nine (49,090,909) Ordinary Shares of Class B1 in registered form of a nominal value of one Euro and ninety-five cents (EUR 1.95) each, for an amount of ninety-five million seven hundred and twenty-seven thousand two hundred and seventy-two Euro and fifty-five cents (EUR 95,727,272.55), by forty-four thousand eight hundred seventy-two (44,872) Ordinary Shares of Class A2 in registered form of a nominal value of one Euro and ninety-five cents (EUR 1.95) each for an amount of eighty-seven thousand and five hundred euro and forty cents (EUR 87,500.40), and by seventeen million eight hundred and thirty thousand seven hundred and sixty-nine (17,830,769) Ordinary Shares of Class B2 in registered form of a nominal value of one Euro and ninety-five cents (EUR 1.95) each, for an amount of thirty-four million seven hundred and sixty-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro and fifty five cents (EUR 34,769,999.55).

The Ordinary Shares of Class B may be only partly paid up by an amount of at least one quarter of their nominal value in accordance with the applicable law. In any event, the Ordinary Shares of Class B1 must be paid up in full by 30 June 2018 and the Ordinary Shares of Class B2 must be paid up in full by 21 July 2020. In case of an issue of Ordinary Shares of Class B of a further category, the Management Board shall determine the date on which they must be paid up.

5.2 In the case of an increase in the share capital, the holders of the shares shall have a pro rata preferential subscription right with respect to any issue of shares of the same class and of the same category only, unless the relevant shareholders waive their preferential subscription rights.

5.3 The Management Board is authorised and empowered to increase the current share capital by up to five hundred and eighty-three million ninety-nine thousand nine hundred and ninety-eight Euro (EUR 583,099,998) represented by three million(3,000,000) Ordinary Shares of Class A and two hundred and ninety-six million twenty-five thousand six hundred and forty (296,025,640) Ordinary Shares of Class B with a par value of one Euro and ninety-five cents (EUR 1.95) each of the category that the Management Board shall determine, in whole or in part from time to time, within a period starting as of 22 July 2010 and expiring on 21 July 2015 by way of contributions in cash.

The Ordinary Shares of Class A and/or B to be issued under the authorised capital may only be subscribed for and paid up in cash. The Management Board is authorised to determine the conditions attaching to any subscription of the Ordinary Shares of Class A and/or B. As a consequence, the Management Board is authorised and empowered to:

(a) implement a capital increase by issuing from time to time new Ordinary Shares of Class A and/or B, of the category it will determine, to be subscribed for and paid up in cash;

(b) fix the place and the date of the issue or the successive issues of the Ordinary Shares of Class A and/or B, the issue price, with or without a premium, the date from which the Ordinary Shares of Class A and/or B shall bear dividend and the other terms and conditions of subscription and payment of the Ordinary Shares of Class A and/or B, including the amount to be paid on each Ordinary Share of Class B, i.e. whether the Ordinary Shares of Class B shall be fully paid up or not (for the avoidance of doubt, the Ordinary Shares of Class B may be paid-up to the extent of one-fourth of their nominal value in accordance with applicable law);

(c) waive or limit, to the extent required by law, the preferential subscription right of the holders of other shares when proceeding to the issue of Ordinary Shares of Class A and/or B; and

(d) waive or limit the preferential subscription right of the holders of Ordinary Shares of Class A and/or B when proceeding to further issues of Ordinary Shares of Class A and/or B.

Each time the Management Board shall act to render effective an increase of capital, within the authorised capital, this Article 5 shall be amended so as to reflect the result of such action, and in particular the increase of the subscribed capital and the corresponding reduction of the number of Ordinary Shares of Class A and/or B that may be issued under the authorised capital. The Management Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a notary."

Costs

The approximate amount of the costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of these amendments, is approximately evaluated to EUR 6,500.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the above appearing parties, the present deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading this deed the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille onze, le onzième jour du mois de janvier.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg,

ONT COMPARU:

M Peter Bieliczky et M Julien Kinic, gérants, demeurant à Luxembourg, en tant que respectivement Président et Membre du directoire (le «Directoire») de la société anonyme – société de titrisation IDI Emerging Markets SA (ci-après la

«Société»), ayant son siège social au 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, constituée par acte notarié de Maître Camille Mines, notaire, résidant à Capellen, le 28 mai 2008, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial»), Nr. C-1564 le 25 juin 2009. Les statuts de la société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, le 16 décembre 2010, non encore publié au Mémorial.

Le Directoire a requis le notaire d'acter ce qui suit:

(I) L'article 5.3 des statuts prévoit ce qui suit:

"Le Directoire a le pouvoir d'augmenter le capital social actuel d'un montant de cinq cent quatre-vingt-cinq millions d'Euros (EUR 585,000,000) représenté par trois millions (3,000,000) d'Actions Ordinaires de Catégorie A et deux cent quatre-vingt-dix-sept millions (297,000,000) d'Actions Ordinaires de Catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro et quatre-vingt-quinze cents (EUR 1.95) chacune de la sous-classe que le Directoire déterminera, en une ou plusieurs fois, au cours d'une période débutant au 22 juillet 2010 et expirant le 21 juillet 2015 par apports en numéraire.

Les Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B qui peuvent être émises en vertu du capital autorisé ne peuvent être souscrites et libérées que par apports en numéraire. Le Directoire est autorisé à déterminer les conditions se rattachant à toute souscription d'Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B. Par conséquent, le Directoire a le pouvoir de:

(a) réaliser une augmentation de capital en émettant, en une ou plusieurs fois, de nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B, dont il détermine la sous-classe, à souscrire et libérer par apports en numéraire;

(b) déterminer le lieu et la date d'émission ou des émissions successives des Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B, le prix d'émission, avec ou sans prime, la date à partir de laquelle les actions donneront droit à des dividendes et les autres conditions et modalités de la souscription et du paiement des Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B, y compris le montant à payer pour chacune des Actions Ordinaires de Catégorie B, c'est-à-dire si les Actions Ordinaires de Catégorie B sont entièrement libérées ou non (pour écarter tout doute, les Actions Ordinaires de Catégorie B pourront être libérées à hauteur d'un quart de leur valeur nominale conformément au droit applicable);

(c) supprimer ou limiter, dans la mesure requise par la loi, le droit préférentiel de souscription des détenteurs d'autres actions lors de l'émission d'Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B; et

(d) supprimer ou limiter, le droit préférentiel de souscription des détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B lors de futures émissions d'Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B.

Chaque fois que le Directoire agira pour rendre effective l'augmentation de capital, dans le cadre du capital autorisé, le présent article 5 sera modifié de façon à refléter le résultat d'une telle action, en particulier l'augmentation du capital souscrit et la réduction correspondante du nombre d'Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B pouvant être émises au titre du capital autorisé. Le Directoire devra prendre, ou bien donner mandat à toute personne de prendre, toutes les actions nécessaires à la réalisation et la publication d'une telle modification, y inclus la constatation de l'augmentation de capital et les modifications des Statuts qui s'en suivent devant un notaire."

(II) Sur base du pouvoir conféré à l'article précédent, le Directoire de la Société a décidé, par décision du 21 décembre 2010 (dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), d'approuver l'émission d'actions dans les limites du capital social autorisé, tout en supprimant les droits de souscription préférentiels des actionnaires en relation avec cette émission, et a décidé de procéder, dans les limites du capital social autorisé, à une augmentation du capital social émis de la Société, sans droit de souscription préférentiel, de un million neuf cent mille et deux Euros (EUR 1.900.002) en contrepartie d'un apport en numéraire du quart de la valeur nominale des actions à émettre soit un montant de quatre cent soixante-quinze mille Euros et cinquante centimes au capital social ainsi qu'un apport du solde de la souscription au compte prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 99.998) et d'émettre en conséquence neuf cent soixante-quatorze mille trois cent soixante (974.360) nouvelles Actions de Catégorie B2 d'une valeur nominale d'un Euro et quatre vingt-quinze cents (EUR 1,95) chacune, comme suit:

- Quatre cent quatre-vingt-sept mille cent quatre-vingt (487.180) actions ordinaires de catégorie B2 à Fortis Luxembourg-Vie S.A, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 21 décembre 2010; et

- Quatre cent quatre-vingt-sept mille cent quatre-vingt (487.180) actions ordinaires de catégorie B2 à SICAV Montjoie Investissements c/o Rotschild & Cie Gestion, 29, avenue de Messine, F-75008 Paris – France avec effet au 21 décembre 2010,

(ensemble, l'«Augmentation du Capital Social»).

(III) Le Directoire a décidé de comparaître devant un notaire luxembourgeois, afin d'acter l'Augmentation du Capital Social et la modification subséquente de l'article 5.3 des Statuts.

(IV) En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté à un montant de cent trente millions huit cent vingt-trois mille six cent quarante-sept Euros et cinquante cents (EUR 130.823.647,50) représenté par cent vingt-deux mille cinq cents (122.500) Actions Ordinaires de Catégorie A1 sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro et quatre-vingt-quinze cents (EUR 1,95) chacune, pour un montant de deux cent trente-huit mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 238.875,00), par quarante-neuf millions quatre-vingt-dix mille neuf cent neuf (49.090.909) Actions Ordinaires de Catégorie B1 sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro et quatre-vingt-quinze cents (EUR 1,95) chacune, pour un montant de quatre-vingt-quinze millions sept cent vingt-sept mille deux cent

soixante-douze Euros et cinquante-cinq cents (EUR 95.727.272,55), par quarante-quatre mille huit cent soixante-douze (44.872) Actions Ordinaires de Catégorie A2 sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro et quatre-vingt-quinze cents (EUR 1,95) chacune, pour un montant de quatre-vingt mille cinq cents Euros et quarante cents (EUR 87.500,40), et par dix-sept millions huit cent trente mille sept cent soixante-neuf (17.830.769) Actions Ordinaires de Catégories B2 sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro et quatre-vingt-quinze cents (EUR 1,95) chacune, pour un montant de trente-quatre millions sept cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et cinquante-cinq cents (EUR 34.769.999,55), un montant total de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 99.998) étant alloué au compte prime d'émission. La preuve de l'apport a été montrée au notaire soussigné.

(V) Le Directoire a ensuite requis le notaire soussigné d'acter l'Augmentation du Capital Social et qu'en conséquence de cette Augmentation du Capital Social, l'article 5.1 à 5.3 des Statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

" Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit peut être représenté par des actions ordinaires sous forme nominative de catégorie A d'une valeur nominale d'un Euro et quatre-vingt-quinze cents (EUR 1,95) chacune (les Actions Ordinaires de Catégorie A) et par des actions ordinaires sous forme nominative de catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro et quatre-vingt-quinze cents (EUR 1,95) chacune (les Actions Ordinaires de Catégorie B). Les Actions Ordinaires de Catégorie A et les Actions Ordinaires de Catégorie B sont collectivement désignées comme les actions. Les catégories d'actions sont sous-divisées en différentes sous-catégories, le numéro de chaque sous-catégorie indiquant à quel Compartiment se rapporte la sous-catégorie d'actions.

Le capital social souscrit est fixé à cent trente millions huit cent vingt-trois mille six cent quarante-sept Euros et cinquante cents (EUR 130.823.647,50) représenté par cent vingt-deux mille cinq cents (122.500) Actions Ordinaires de Catégorie A1 sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro et quatre-vingt-quinze cents (EUR 1,95) chacune, pour un montant de deux cent trente-huit mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 238.875,00), par quarante-neuf millions quatre-vingt-dix mille neuf cent neuf (49.090.909) Actions Ordinaires de Catégorie B1 sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro et quatre-vingt-quinze cents (EUR 1,95) chacune, pour un montant de quatre-vingt-quinze millions sept cent vingt-sept mille deux cent soixante-douze Euros et cinquante-cinq cents (EUR 95.727.272,55), par quarante-quatre mille huit cent soixante-douze (44.872) Actions Ordinaires de Catégorie A2 sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro et quatre-vingt-quinze cents (EUR 1,95) chacune, pour un montant de quatre-vingt mille cinq cents Euros et quarante cents (EUR 87.500,40), et par dix-sept millions huit cent trente mille sept cent soixante-neuf (17.830.769) Actions Ordinaires de Catégories B2 sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro et quatre-vingt-quinze cents (EUR 1,95) chacune, pour un montant de trente quatre millions sept cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et cinquante-cinq cents (EUR 34.769.999,55).

Les Actions Ordinaires de Catégorie B peuvent être seulement partiellement libérées d'un montant d'au moins un quart de leur valeur nominale conformément au droit applicable. En toutes hypothèses, les Actions Ordinaires de Catégorie B1 devront être entièrement libérées au 30 juin 2018 et les Actions Ordinaires de Catégories B2 doivent être entièrement libérées au 21 juillet 2020. En cas d'émission d'Actions Ordinaires de Catégorie B d'une sous-catégorie additionnelle, le Directoire déterminera la date à laquelle elles devront être libérées.

5.2 En cas d'augmentation de capital, les actionnaires détenant des actions bénéficient au pro rata d'un droit préférentiel de souscription relatif aux émissions d'actions de la même catégorie et sous-catégorie seulement, à moins que les actionnaires en question ne renoncent à leurs droits préférentiels de souscription.

5.3 Le Directoire a le pouvoir d'augmenter le capital social actuel d'un montant de cinq cent quatre-vingt-trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 583.099.998) représenté par trois millions (3.000.000) d'Actions Ordinaires de Catégories A et deux cent quatre-vingt seize millions vingt-cinq mille six cent quarante (296.025.640) d'Actions Ordinaires de Catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro et quatre-vingt-quinze cents (EUR 1,95) chacune de la sous-catégorie que le Directoire déterminera, en une ou plusieurs fois, au cours d'une période débutant au 22 juillet 2010 et expirant le 21 juillet 2015 par apports en numéraire.

Les Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B qui peuvent être émises en vertu du capital autorisé ne peuvent être souscrites et libérées que par apports en numéraire. Le Directoire est autorisé à déterminer les conditions se rattachant à toute souscription d'Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B. Par conséquent, le Directoire a le pouvoir de:

(a) réaliser une augmentation de capital en émettant, en une ou plusieurs fois, de nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B, dont il détermine la sous-catégorie, à souscrire et libérer par apports en numéraire;

(b) déterminer le lieu et la date d'émission ou des émissions successives des Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B, le prix d'émission, avec ou sans prime, la date à partir de laquelle les actions donneront droit à des dividendes et les autres conditions et modalités de la souscription et du paiement des Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B, y compris le montant à payer pour chacune des Actions Ordinaires de Catégorie B, c'est-à-dire si les Actions Ordinaires de Catégorie B sont entièrement libérées ou non (pour écarter tout doute, les Actions Ordinaires de Catégorie B pourront être libérées à hauteur d'un quart de leur valeur nominale conformément au droit applicable);

(c) supprimer ou limiter, dans la mesure requise par la loi, le droit préférentiel de souscription des détenteurs d'autres actions lors de l'émission d'Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B; et

(d) supprimer ou limiter, le droit préférentiel de souscription des détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie A et/ ou B lors de futures émissions d'Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B.

Chaque fois que le Directoire agira pour rendre effective l'augmentation de capital, dans le cadre du capital autorisé, le présent article 5 sera modifié de façon à refléter le résultat d'une telle action, en particulier l'augmentation du capital souscrit et la réduction correspondante du nombre d'Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B pouvant être émises au titre du capital autorisé. Le Directoire devra prendre, ou bien donner mandat à toute personne de prendre, toutes les actions nécessaires à la réalisation et la publication d'une telle modification, y inclus la constatation de l'augmentation de capital et les modifications des Statuts qui s'en suivent devant un notaire."

Dépenses

Le montant approximatif des coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes modifications, est évalué à approximativement EUR 6.500,

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. BIELICZKY, J. KINIC et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2011. Relation: LAC/2011/3579. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011045890/288.

(110051719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Run-Off Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 781.875,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 63.441.

Les comptes annuels au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011053183/11.

(110059977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Samba Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.130.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2011.

Référence de publication: 2011053184/11.

(110059308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Samba Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.130.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.304.

Par résolutions prises en date du 5 avril 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Jessie Da Silva, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant classe B, avec effet au 11 avril 2011 et pour une durée indéterminée.

2. Acceptation de la démission de Pascale Nutz, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant classe B, avec effet au 11 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 avril 2011.

Référence de publication: 2011053185/15.

(110059869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Abervale MP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 113.086.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 31/12/2010 au siège social que;

1. la clôture de la liquidation a été prononcée et que la société a cessé d'exister à partir de ce jour.
2. les documents statutaires de la société seront déposés et conservés pendant une période de 5 ans à l'adresse suivante: 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 31/12/2010.

Pour Abervale MP S.A.

Damsor Limited

Le Liquidateur

Référence de publication: 2011054179/17.

(110060770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Europa Carbon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.227.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011061180/10.

(110068040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Fregimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 135.120.

—
Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04/05/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011061193/10.

(110068109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Tricar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 41, Zone d'Activité Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 88.142.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011057378/9.

(110064682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.
